Nous proposons à votre réflexion, et avec son accord, l'analyse du **Père Michel Viot,** prêtre catholique du diocèse de Blois au service du diocèse de Paris, sur les méthodes de travail de la CIASE (commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église), analyse publiée le 25 octobre sur son blog sous le titre : **« Un rapport en eaux troubles ».**

https://michelviot.wordpress.com/

Texte et vidéo

Nous ajouterons simplement que s'il est parfaitement normal de dénoncer les abus sexuels d'une façon générale partout où cela se produit, et en l'occurrence dans l'Église, il ne faudrait pourtant pas profiter de cette occasion pour vouloir « réduire à l'état laïc » cette dernière, c'est-à-dire la désacraliser, elle et ses prêtres, pour en faire une simple assemblée humaniste de bienfaisance. De quel droit d'ailleurs, tandis que nous sommes dans le régime de la séparation des églises et de l'État ? Ce serait la dénaturer à l'image de la parabole du sel de la terre que les gens jettent dehors et qu'ils piétinent parce qu'il ne vaut plus rien (cf. Mt 5, 13). Que ça déplaise ou non à ses détracteurs, l'Église est sainte car le Christ l'a rachetée (cf. Eph 5, 25-27), et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle (cf. Mt 16, 18).

Vincent Terrenoir